



**Notice d'instructions 1067 (Fr)**

Rubrique

En vigueur

Remplace

Novembre 2025

Septembre 2016

Notice originale

# ***Clapet Anti Retour 3 Pouce***

## ***Instructions complémentaires pour matériel certifié ATEX***

**EPL : Niveau de protection d'appareils**



Z.I. La Plaine des Isles - F 89000 AUXERRE - FRANCE  
Tél. : +33 (0)3.86.49.86.30  
[contact.mouvex@psgdover.com](mailto:contact.mouvex@psgdover.com) - [www.mouvex.com](http://www.mouvex.com)

Votre Distributeur :

---

# **CLAPET ANTI RETOUR**

## **INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES POUR MATERIEL CERTIFIE ATEX**

### **MODÈLE : CLAPET ANTI RETOUR 3 POUCE**

**Les instructions qui suivent doivent être lues conjointement avec :**

1. la norme NF C 15 100,
2. la norme NF EN 60 079-14 (installations électriques en atmosphères explosives gazeuses),
3. la norme NF EN 60 079-17 (inspection et entretien dans les emplacements dangereux),
4. les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant son lieu d'installation.

Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager notre responsabilité.

L'installation du matériel doit être réalisée par du personnel qualifié, compétent et habilité.

**Cette notice est un complément à notre notice générale.**

Nos équipements sont marqués CE au titre de la directive ATEX 2014/34/UE.

Ils sont prévus au maximum pour une utilisation dans des atmosphères explosives gazeuses :

- groupe IIA ou IIB - EPL Gb Gc - (zones 1 et 2)

S'assurer de la compatibilité entre les indications figurant sur la plaque signalétique, l'atmosphère explosive présente, la zone d'utilisation et les températures ambiante et de surface.

Conformément à la directive 2014/34/UE, les accessoires ou (et) matériels montés avec nos clapets devront posséder une attestation d'examen CE de type.

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page</b>
1. AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ .....	3
2. REMPLACEMENT DES PIÈCES .....	3
3. TABLEAU DE CARACTÉRISTIQUES .....	3
4. CLASSIFICATION DE TEMPÉRATURE .....	3
5. FONCTIONNEMENT A SEC .....	4
6. SOLVANTS NON COMPATIBLES AVEC LES JOINTS DU CLAPET .....	4
7. EVENTUELLES FUITES DE LIQUIDE .....	4
8. CRITÈRES À RESPECTER LORS DE LA MAINTENANCE DU CLAPET ANTI RETOUR 3 POUCE .....	4
9. CRITÈRES À RESPECTER LORS DE L'INSTALLATION DU CLAPET ANTI RETOUR .....	4
10. MARQUAGE DU CLAPET ANTI RETOUR .....	4

# 1. AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

Dans la mesure du possible, les interventions de maintenance devront être réalisées sur les Clapets Anti Retour 3 Pouce dans des conditions où aucune atmosphère explosive ne peut se former. Dans le cas contraire, les prescriptions ci-dessous devront entre autres être respectées pour éviter les sources d'inflammation.

La maintenance devra être réalisée par du personnel qualifié, formé aux risques d'explosion.

Pour pouvoir intervenir en maintenance sur les Clapets Anti Retour 3 Pouce, les conditions suivantes entre autres doivent être, le cas échéant, remplies :

- Le coupe circuit de mise en sécurité du camion doit être activé.
- La pression résiduelle dans le clapet doit avoir été évacuée.
- Le clapet doit avoir été purgé des produits pompés.
- La température du clapet doit être stabilisée à la température ambiante.

Les interventions réalisées sur ou à proximité du clapet doivent être réalisées avec des outils non susceptibles de provoquer d'étincelles au contacts d'acières ou d'alliages d'aluminium.

Si des pièces du clapet doivent être démontées, elles doivent être manipulées en évitant tout choc avec d'autres pièces métalliques situées à proximité.

# 2. REMPLACEMENT DES PIÈCES

Les pièces ne doivent être remplacées que par des pièces d'origine MOUVEX, et correspondantes à la configuration d'origine du clapet.

Ce remplacement doit être effectué par du personnel MOUVEX ou par un personnel spécifiquement habilité par MOUVEX ou le fabricant de la pièce d'origine pour cette opération. Le cas échéant, les caractéristiques du clapet sont modifiées, et la certification ATEX n'est plus applicable.

# 3. TABLEAU DE CARACTÉRISTIQUES

Type de Clapet Anti Retour	CAR 3"
Débit (m³/h) maximal	66
Pression maximale relative admissible (bar)	8

# 4. CLASSIFICATION DE TEMPÉRATURE

La température maximale admissible dépend essentiellement de la tenue des joints constituant le clapet :

	Certification ATEX II 2 G IIB
Classe de température	T5
Température maximum de produit dans le Clapet Anti Retour 3 Pouce	70°C

Tout dépassement de la température maximum du produit pompé est considéré comme un fonctionnement anormal du clapet, qui peut engendrer des températures de surface supérieures à la classification de température T pour laquelle le clapet a été certifiée. L'utilisateur du clapet devra s'assurer que la température du produit entrant dans le clapet ne dépasse jamais la température maximum spécifiée, par exemple à l'aide d'une sonde de température placée en amont du clapet. Cette température maximale est rappelée sur la plaque du clapet en tant que "max temp flow :".

## **5. FONCTIONNEMENT A SEC**

Le Clapet Anti Retour 3 Pouce accepte un fonctionnement à sec sans limitation de durée.

## **6. SOLVANTS NON COMPATIBLES AVEC LES JOINTS DU CLAPET**

L'utilisateur doit s'assurer que les joints dont est équipé le clapet sont compatibles avec le produit pompé et les produits de nettoyage du clapet.

## **7. EVENTUELLES FUITES DE LIQUIDE**

Les fuites éventuelles de liquide par les joints du clapet n'engendrent pas de risque d'inflammation tant que l'atmosphère explosive entourant le matériel correspond bien au type d'atmosphère pour laquelle il a été sélectionné.

Penser notamment à vérifier qu'au contact de l'atmosphère entourant le clapet ou d'un matériau situé à proximité du clapet, les liquides utilisés ne risquent pas de créer une atmosphère explosive pour laquelle le matériel n'a pas été prévu.

## **8. CRITÈRES À RESPECTER LORS DE LA MAINTENANCE DU CLAPET ANTI RETOUR 3 POUCE**

Les règles préconisées par la notice du Clapet Anti Retour 3 Pouce devront être respectées et en particulier :

- Lors de chaque contrôle métrologique du Clapet Anti Retour et au minimum tous les ans, l'installation devra être inspectée pour vérifier sa conformité aux règles d'installation et d'utilisation de chacun des composants du Clapet Anti Retour.

- Les procédures d'interventions (homologation des intervenants, temps d'attente avant ouverture des coffrets, outillages spécifiques) sur les matériels devront être respectées.

Se reporter aux notices du matériel pour plus de détails.

Une inspection hebdomadaire des éléments filtrants pour nettoyage est impérative au respect de la certification ATEX.

## **9. CRITÈRES À RESPECTER LORS DE L'INSTALLATION DU CLAPET ANTI RETOUR**

Le corps du Clapet Anti Retour devra être relié à la masse électrique de l'installation. Cette masse électrique devra être mesurée une fois l'installation terminée pour vérification de sa conformité aux règles de l'art.

## **10. MARQUAGE DU CLAPET ANTI RETOUR**

Le marquage du Clapet Anti Retour 3 Pouce est de type :

MOUVEX F89 AUXERRE

Type CAR 3"

 II 2 G

Ex h IIB T5 - Max temp flow 70°C

N° série

Année

Dossier 61725A